

# *L'ONU inclut le Brésil parmi les pays où la situation des droits de l'homme est préoccupante*



Brasília, 13 septembre (RHC) Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme de l'ONU, Michelle Bachelet, a signalé que le Brésil figure aujourd'hui parmi les 40 pays en alerte par les Nations Unies sur les questions des droits de l'homme

Le portail de nouvelles R7 a assuré que Bachelet a mentionné le scénario brésilien comme inquiétant lors d'un discours au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, en Suisse.

Elle a attiré l'attention sur la loi antiterroriste et la situation des peuples autochtones dans le géant sud-américain.

R7 a précisé que cet avertissement a émergé le même jour où le projet de loi 1595/19, très contesté, sur la lutte contre des actions antiterroristes, sera discuté à la Chambre des députés du Brésil .

De même, quelques jours avant le voyage du président Jair Bolsonaro pour se rendre à l'ONU à New York.

Traditionnellement, le dirigeant brésilien est le premier chef d'État à prononcer un discours dans cette instance, prévu pour le 21 septembre.

Pour Bachelet, la manière dont la loi antiterroriste a été discutée au Brésil, y compris des dispositions trop vagues et larges, présente des risques d'abus contre les militants sociaux et les défenseurs des droits de l'homme.

La criminalisation des mouvements sociaux et des grèves, ainsi que la restriction des libertés fondamentales, sont quelques-uns des points qui méritent attention dans la législation proposée par le gouvernement de Bolsonaro.

Une éventuelle adoption du texte actuel limiterait le droit de protestation dans l'immense nation, selon les rapporteurs de l'organisation internationale.

Lors de l'inauguration du Conseil des droits de l'homme, l'ancienne présidente chilienne a également évoqué le sort des peuples autochtones comme une autre préoccupation de la communauté internationale.

'Je suis alarmée par les récentes attaques menées contre des membres des peuples yanomami et Munduruku par des mineurs illégaux en Amazonie', a-t-il déclaré.

Elle a souligné que les questions de l'exploitation minière illégale et de la délimitation des terres ancestrales devaient être suivies de près.

Le Tribunal Fédéral Suprême reprendra mercredi le procès sur le soi-disant cadre temporel dans la juridiction des terres originaires, qui piétine depuis le 26 août.

La Haute Cour examine si cette condition doit suivre le critère transitoire, qui définit que les autochtones ne peuvent revendiquer leurs territoires occupés qu'avant la date de promulgation de la Constitution de 1988.

Source Prensa Latina

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/270082-lonu-inclut-le-bresil-parmi-les-pays-ou-la-situation-des-droits-de-lhomme-est-preoccupante>



**Radio Habana Cuba**